

PHAXIAM Therapeutics annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 7,8 M€

Lyon (France), le 27 juin 2024 - 17h45 CEST - PHAXIAM Therapeutics (la « Société »), société biopharmaceutique qui développe des traitements innovants contre les infections bactériennes sévères et résistantes, annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») dont le lancement a été annoncé le 12 juin 2024 (l'« **Augmentation de Capital** »). A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 25 juin 2024, la demande totale s'est élevée à environ 3,9 millions d'actions, représentant environ 7,8 millions d'euros, soit un taux de souscription d'environ 77,1% :

- 1 235 670 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 32% des actions nouvelles à émettre ;
- la demande à titre réductible a porté sur 2 645 062 actions nouvelles, représentant environ 68% des actions nouvelles à émettre ;
- les souscriptions à titre libre s'élèvent à 49 662 euros, représentant 24 831 actions nouvelles, soit environ 0,6% des actions nouvelles à émettre.

Le montant brut de l'Augmentation de Capital s'élève à 7 811 126 euros, prime d'émission incluse, correspondant à l'émission de 3 905 563 d'actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») à un prix de souscription unitaire de 2,00 euros par Action Nouvelle.

Thibaut du Fayet, Directeur Général de PHAXIAM Therapeutics, déclare : « *Nous tenons à remercier nos actionnaires historiques ainsi que les nouveaux, notamment l'EPIC Bpifrance, pour leur participation à cette levée de fonds. Nous avons également bénéficié du soutien de nombreux investisseurs particuliers, et nous les remercions chaleureusement ; leur engagement à nos côtés est un gage de confiance très fort, à la hauteur de la mission que nous poursuivons pour lutter contre la résistance aux antibiotiques. Toute l'équipe est très motivée et impatiente de poursuivre le développement de notre portefeuille, notamment avec le lancement de la première étude mondiale de Phase 2 Gloria dans les infections ostéoarticulaires sur prothèse, prévu pour le premier trimestre 2025. Forts de cette levée de fonds, nous poursuivons avec détermination la mission de PHAXIAM de conforter sa position de leader mondial de la phagothérapie, afin de répondre à l'urgence sanitaire de la résistance aux antibiotiques et de consolider cette technologie de souveraineté, en France et en Europe.* »

Utilisation du produit de l'Augmentation de Capital

Comme annoncé dans le [communiqué de presse du 12 juin 2024](#), le produit brut de l'émission complètera les ressources financières actuelles de la Société et sera destiné à financer (1) le fonds de roulement de la Société (excluant le remboursement de sa dette) jusqu'au mois de janvier 2025 et (2) l'avancement de son portefeuille d'essais cliniques, en particulier le lancement d'une première étude clinique globale (EU/US) de phase 2 « Gloria » dans le traitement des infections des prothèses ostéoarticulaires par la bactérie *Staphylococcus aureus*.

Répartition du capital social à l'issue de l'Augmentation de Capital

Après le règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, le capital social de PHAXIAM Therapeutics s'élèvera à 9 980 668 euros, composé de 9 980 668 actions d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune.

La structure actionnariale de PHAXIAM Therapeutics ressortirait comme ci-dessous une fois le règlement-livraison effectué.

	Avant l'Augmentation de Capital		Après l'Augmentation de Capital	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Management et salariés	7 248	0,12%	7 248	0,07%
Thibaut du Fayet	5 486	0,09%	5 486	0,05%
Eric Soyer	626	0,01%	626	0,01%
Jérôme Bailly	379	0,01%	379	0,00%
Autres salariés	757	0,01%	757	0,01%
Membres du CA	447 420	7,36%	447 420	4,48%
Ouest Ventures III (Go Capital) ⁽¹⁾	445 906	7,34%	445 906	4,47%
Gil Beyen	484	0,01%	484	0,00%
Philippe Archinard	1 030	0,02%	1 030	0,01%
Didier Hoch	-	0,00%	-	0,00%
Robert Sebbag	-	0,00%	-	0,00%
Hilde Windels BV	-	0,00%	-	0,00%
AURIGA BIOSEEDS⁽¹⁾	651 883	10,73%	1 051 883	10,54%
AURIGA PARTNERS⁽¹⁾	101 821	1,68%	101 821	1,02%
POOL GUY RIGAUD⁽¹⁾	217 365	3,58%	272 365	2,73%
Autres actionnaires	257 508	4,24%	330 833	3,31%
Actions auto-détenues	249	0,00%	249	0,00%
SOUS-TOTAL NOMINATIF	1 683 494	27,71%	2 211 819	22,16%
EPIC Bpifrance	-	0,00%	2 500 000	25,05%
Tikehau Investment Management ⁽²⁾	471 777	7,77%	471 777	4,73%
Akkadian Partners ⁽²⁾	205 695	3,39%	205 695	2,06%
Flottant	3 714 139	61,14%	4 591 377	46,00%
SOUS-TOTAL PORTEUR	4 391 611	72,29%	7 768 849	77,84%
TOTAL	6 075 105	100,00%	9 980 668	100,00%

(1) Sur la base des dernières déclarations de franchissement de seuils et des informations disponibles : (i) Go Capital (FPCI Ouest Ventures III) détient en sus 29 700 actions au porteur, portant sa détention totale d'actions à 4,77% et à 4,69% de droits de vote (ii) Auriga Bioseeds (FPCI Auriga IV Bioseeds) détient en sus 41 250 actions au porteur, portant sa détention totale d'actions à 10,95% et à 10,79% de droits de vote (iii) Auriga Partners (FPCI Auriga Venture III) détient en sus 12 931 actions au porteur, portant sa détention totale d'actions à 1,15% et à 2,14% de droits de vote et (iv) le Pool Guy Rigaud détient en sus 7 576 actions au porteur, portant sa détention totale d'actions à 2,80% et à 2,76% de droits de vote.

(2) Sur la base des dernières déclarations de franchissement de seuils et des informations disponibles.

Souscription des principaux actionnaires et partenaires

Auriga IV Bioseeds, détenant une participation de 10,73% du capital social de la Société avant l'Augmentation de Capital, a participé à titre irréductible pour un montant de 800 000 euros correspondant à l'émission de 400 000 Actions Nouvelles.

L'EPIC Bpifrance, agissant pour le compte de l'Etat français dans le cadre de la Convention French Tech Souveraineté en date du 11 décembre 2020, a participé à titre irréductible (à la suite de l'acquisition de DPS) et à titre réductible, pour un montant de 5 000 000 euros correspondant à l'émission de 2 500 000 Actions Nouvelles. Il est précisé que dans le cadre de cet engagement, Monsieur Olivier Martinez a été nommé en qualité de censeur du Conseil d'administration et il a été convenu que la Société propose la nomination de Bpifrance Investissement, représentée par M. Olivier Martinez, en qualité de membre du Conseil d'administration de la Société à la suite de la réalisation de l'Augmentation de Capital. Sa nomination sera soumise au vote l'assemblée générale devant se tenir en 2025 à l'effet notamment de statuer sur les comptes 2024. En contrepartie de son engagement, l'EPIC Bpifrance percevra 5% du montant de son engagement de 5 millions d'euros.

Ne pas publier, distribuer ou circuler, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017

FA DIESE 3 a participé à titre irréductible et à titre réductible pour un montant global de 150 000 euros correspondant à 75 000 Actions Nouvelles.

Neuf membres du Pool Guy Rigaud ont participé à titre irréductible pour un montant total de 110 000 euros correspondant à 55 000 Actions Nouvelles.

Il est précisé que les engagements de garantie qui avaient été signés par Hermitage Gestion Privée, Friedland Gestion, Market Wizards et TreeCap (les « **Garants** ») n'ont pas été exercés (ne donnant pas lieu à la souscription d'Actions Nouvelles par les Garants), le total des souscriptions ayant dépassé le seuil de 75% du montant initial brut de l'Augmentation de Capital.

Calendrier indicatif

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et le début de la négociation sur Euronext Paris devraient avoir lieu le 1^{er} juillet 2024. Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions effectuées par la Société. Les actions nouvelles seront, dès leur émission, immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le même code ISIN FR001400K4B1. Les droits de vote attachés aux Actions Nouvelles ne pourront pas être exercés à l'assemblée générale de la Société devant se tenir le 28 juin 2024.

Engagement d'abstention / de conservation

PHAXIAM Therapeutics a contracté un engagement d'abstention pour une période de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Les administrateurs, les dirigeants ainsi que les actionnaires représentés au Conseil d'administration (à savoir Messieurs Eric Soyer, Thibaut du Fayet, Go Capital, Gil Beyen, Philippe Archinard, Jérôme Bailly, Didier Hoch), Auriga IV Bioseeds et neuf membres actionnaires du pool d'actionnaires Guy Rigaud ayant conclu un engagement de souscription, ont contracté des engagements de conservation des actions de la Société qu'ils détiennent, pour une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

L'Augmentation de Capital a été dirigée par ODDO BHF SCA en qualité de coordinateur global et seul teneur de livre dans le cadre de l'Augmentation de Capital (le « **Coordinateur Global et Seul Teneur de Livre** »).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques relatifs à PHAXIAM Therapeutics mentionnés au chapitre 2 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel 2023, au chapitre 2 « Facteurs de risques » de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023 et au chapitre 2 « Facteurs de risques » de la Note d'Opération. En cas de matérialisation de tout ou partie de ces facteurs de risques, les activités, les finances, les résultats ou la capacité à atteindre les objectifs de la Société pourraient être affectés négativement et la valeur des titres de la Société pourraient également être affectée.

Mise à disposition du Prospectus

Le prospectus (le « **Prospectus** ») a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le numéro 24-211 le 11 juin 2024 et est constitué (i) du document d'enregistrement universel 2023 de la Société déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2024 sous le numéro D. 24-0243 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2023** »), (ii) de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 11 juin 2024 sous le numéro D. 24-0243-A01, (iii) de la note d'opération datée

Ne pas publier, distribuer ou circuler, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017

du 11 juin 2024 (la « **Note d'Opération** »), et (iv) du résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération).

Le Prospectus est disponible sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (<https://phaxiam.com/>). Des exemplaires du Prospectus seront disponibles gratuitement au siège de la Société, situé 60 avenue Rockefeller - 69008 Lyon.

À propos de PHAXIAM Therapeutics

PHAXIAM Therapeutics est une société biopharmaceutique qui développe des traitements innovants contre les infections bactériennes résistantes, responsables de nombreuses infections graves. La société s'appuie sur une approche innovante basée sur l'utilisation de phages, des virus naturels tueurs de bactéries. PHAXIAM développe un portefeuille de phages ciblant 3 des bactéries les plus résistantes et les plus dangereuses, qui représentent à elles seules plus des deux tiers des infections nosocomiales résistantes : *Staphylococcus aureus*, *Escherichia coli* et *Pseudomonas aeruginosa*.

PHAXIAM Therapeutics est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (code ISIN : FR0011471135, ticker : PHXM). PHAXIAM Therapeutics fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio, CAC Mid & Small, CAC All Tradable, EnterNext PEA-PME 150 et Next Biotech.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.phaxiam.com

Contacts

PHAXIAM
Eric Soyer
COO & CFO
+33 4 78 74 44 38
investors@phaxiam.com

NewCap
Mathilde Bohin / Dušan Orešanský
Investor Relations
Arthur Rouillé
Media Relations
+33 1 44 71 94 94
phaxiam@newcap.eu

INFORMATION IMPORTANTE

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « **Règlement Prospectus** »). Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (autre que la France) et du Royaume-Uni, (les « **Etats Concernés** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières peuvent être offertes et seront offertes uniquement (i) au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus, pour tout investisseur d'un Etat Concerné, ou au sens du Règlement (UE) 2017/1129 tel que faisant partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « **UK Prospectus Regulation** »), pour tout investisseur au Royaume-Uni, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ou dans le UK Prospectus Regulation, selon le cas), ou (iii) conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par PHAXIAM Therapeutics d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus, du UK Prospectus Regulation et/ou des réglementations applicables dans ces Etats Concernés.*

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« **authorised person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (i) aux professionnels en matière d'investissement (« **investment professionals** » au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, l'« **Ordre** ») (ii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordre ou (iii) à toutes autres personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'Article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en rapport avec l'émission ou la vente de tout titre peut être légalement communiquée ou faire l'objet d'une communication (toutes ces personnes étant désignées comme « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent communiqué ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.*

*Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. PHAXIAM Therapeutics n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis en vertu et conformément au Securities Act ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.*

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.